



Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe (Siren : 200092088)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Magnicourt-en-Comte
Arrondissement	Arras
Département	Pas-de-Calais
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/2019
Date d'effet	01/01/2020

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Pierre GUILLEMANT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	5 Rue de l'Europe
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	62127 MAGNICOURT-EN-COMTE
Téléphone	03 21 41 27 55
Fax	
Courriel	syndicathvl@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	3 425
Densité moyenne	95,86

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 6 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
62	Bajus (216200774)	369
62	Beugin (216201202)	474
62	La Comté (216202325)	907
62	La Thieuloye (216208132)	496
62	Magnicourt-en-Comte (216205369)	645
62	Monchy-Breton (216205807)	534

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
62	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (200072460)	CA

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : Beugin, La Comté, Bajus</p> <p>Par substitution</p>
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire</p> <p><i>Mise en place et gestion d'un groupement pédagogique intercommunal RPI, exerçant le « Service des activités des écoles et activités périscolaires ». La gestion du groupement pédagogique intercommunal ne porte que sur le fonctionnement du service des activités scolaires et périscolaires, les Communes conservant la compétence relative à l'investissement et au fonctionnement des bâtiments scolaires ; elles assurent les charges immobilières telles que construction, réparations, entretien, chauffage, éclairage, eau, accès Internet et téléphonie. Les investissements nécessaires à l'exercice de la compétence comprendront l'acquisition de mobiliers, équipements et fournitures pour la scolarité. Le fonctionnement de la compétence « Service des activités des écoles et activités périscolaires » est assuré par : La gestion du personnel ASEM et du personnel affecté au périscolaire, La gestion des fournitures scolaires et d'entretien courant, La gestion de la cantine garderie, La gestion des activités TAP, issue de la mise en application des nouveaux Rythmes scolaires suivant Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, L'accompagnement des enfants dans la tournée du bus scolaire, La gestion du secrétariat du RPI et de la Régie de recette de la cantine garderie.</i></p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : La Thieuloye, Magnicourt-en-Comte, CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane</p>
<p>- Activités péri-scolaires</p>

mise en place et gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement et de l'animation jeunesse pour petites et grandes vacances

A la carte : La compétence a été conservée par : Beugin, La Thieuloye, CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, Bajus, Monchy-Breton, Magnicourt-en-Comte

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2023 - millésimée 2020)